

La Grena...de... l'office du tourisme explose !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le président de l'office du tourisme de l'agglomération calaisienne ne fait pas dans la dentelle.

C'est le week-end dernier que la presse locale s'est fait l'écho d'évènements que d'aucuns appellent aujourd'hui : « l'affaire Grenat ». De quoi s'agit-il ? Rien de moins qu'une suspicion de délit de favoritisme. **« Ce délit, prévu par l'article 432-14 du N.C.P. constitue une infraction économique de droit commun... Il réprime le fait de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux lois et aux règlements... Le délit de favoritisme peut être imputable non seulement aux élus des collectivités territoriales mais également à tous ceux qui ont participé à un degré ou à un autre à la procédure d'attribution des marchés que ce soient les responsables du marché, leurs collaborateurs ou conseils, le personnel territorial qui a participé à la préparation technique du marché ou les membres des commissions d'appel d'offres et des commissions de travaux... Selon les débats parlementaires, peu importe le mobile du délit et peu importe que son auteur ait agi par erreur. Une négligence, une indiscretion voire un bavardage intempestif pourraient tomber sous le coup de l'incrimination... L'élément intentionnel est donc présumé dans la mesure où l'auteur du délit, qui est nécessairement un professionnel des marchés publics, ne pouvait ou ne devait, de par ses fonctions, ignorer qu'il contrevenait à la loi ou aux règlements. Peut-il alors obtenir une exonération de sa responsabilité en invoquant l'erreur de droit (art. 122-3 N.C.P.) ? Pour bénéficier de cette exonération, l'auteur de l'infraction devra établir qu'il n'était pas en mesure d'éviter cette erreur. Mais la loi exige une erreur véritablement invincible.**

Le délit de favoritisme est réprimé de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Toute personne physique ou morale s'estimant victime du délit peut directement saisir la juridiction pénale tout comme le Procureur de sa propre initiative... ».

Voilà pour le fond. Pour la forme, Le président de l'office du tourisme aurait, c'est ce qu'avance la presse, favorisé l'entreprise dans laquelle sa fille venait d'être recrutée comme commerciale.

Invité à s'expliquer sur la question, l'élu se comportera

comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, s'attirant davantage encore les foudres du journaliste. Ainsi à différentes questions posées, répondra-t-il : « ...cela ne regarde pas les gens...cela ne vous regarde pas... »

Evidemment, deux jours plus tard le président de la CAC invitera le journaliste au restaurant (sur votre compte) pour lui expliquer que toutes les procédures auraient été respectées ! Comme cela ne semblait pas suffisant encore, on ajouta une déclaration du directeur de Cabinet...

Finalement, autant de force pour dénoncer tout et son contraire, finit forcément par laisser le doute !

Jamais le musée de la guerre n'a été visité et la pose d'un tel équipement était-il une nécessité, une priorité ? La ville est propriétaire des lieux, a-t-elle donnée autorisation par convention au locataire de réaliser des installations à sa place ? L'entreprise qui détenait antérieurement le marché a-t-elle été défaillante depuis son entrée en fonction ? La mise en concurrence s'est-elle faite dans le respect absolu de l'égalité entre les concurrents, et n'a-t-on pas choisi l'un ou l'autre concurrent pour son incapacité à répondre ? Pourquoi malgré de nombreuses références, l'entreprise la moins disante n'a-t-elle pas été retenue ? Le phare de Calais ne viendrait-il pas d'être équipé (mais nos informations peuvent être erronées) par la même société ?...

Beaucoup de questions, et surtout de craintes pour les personnels dont on dit qu'ils auraient mené à bien le dossier !

Une chose est sûre, on a déjà trouvé un premier lampiste puisque la directrice de l'office fait désormais l'objet d'une procédure de licenciement (sûrement rien à voir avec ce dossier) !

Quand on pense que toute la campagne des élections municipales a été bercée de : « plus de copineries, fini les magouilles, que des profiteurs... » pour un peu on en rirait.

Notre but étant de défendre l'intérêt de tous les Calaisiens, y compris des élus, et ne souhaitant pas que monsieur Grenat soit accusé à tort, nous allons probablement solliciter la justice (procureur de la république, doyen des juges d'instruction) pour qu'elle fasse toute la lumière sur cette affaire et si par extraordinaire les accusations étaient fondées, alors nous irions jusqu'à être partie civile.

Les absents ont toujours tort !

C'est ce samedi à 20h30 qu'avait lieu à l'Alambra, l'avant-première du film « Welcome » de Philippe Lioret, avec Vincent Lindon... Les animateurs du cinéma, qui se bat chaque jour pour sa survie, avaient bien fait les choses et la grande salle était comble pour accueillir l'ensemble de l'équipe, un public particulièrement nombreux.

La réalisation, la production et les principaux artistes, tous plus émus les uns que les autres, rendirent hommage à cette ville et à sa population qui « *les avaient si bien accueilli et permis de tourner ce film bâti autour d'une histoire sur un thème pas toujours simple* ». Jacky Hénin avait été remercié comme ancien Maire, la municipalité représentée par l'adjoint à la culture avait pu dire son petit mot. Mais il sera définitivement écrit que les artistes sont des « hommes libres ». Avec ses mots, Vincent Lindon insista pour bien différencier l'ancien et le nouveau Maire. « *L'un a su écouter, discuter, nous donner les moyens,..., l'autre sans avoir vu, sans connaître, rejette et déclare qu'elle n'aimera pas...* » Et la princesse d'être ainsi rhabillée pour l'hiver.

Ah oui, un super beau film !

Festimusique : la dernière à Calquella ?

Le week-end des 7 et 8 février s'est déroulée à Coquelles une manifestation somme toute sympathique dénommée Festi musique, le salon de la musique et des artistes.

Magie, artistes, numéros de cabarets... de quoi satisfaire un large public qui s'est déplacé nombreux à l'Espace Calquella.

L'un des principaux animateurs de ce salon n'est autre que Monsieur Patrick Dusautoir par ailleurs conseiller municipal dans l'équipe de la princesse à Calais.

Rien d'extraordinaire, si ce n'est

(d'après nos informations) que le « vrai » maire de Calais, officiellement directeur de cabinet, qui n'a toujours pas digéré la veste qu'il a prise à Coquelles, agit en sous main pour que la manifestation soit rapatriée sur Calais.

Il ne leur serait pas venu à l'idée de créer autre chose, non on veut simplement ennuyer son voisin.

Espérons que les informations se révéleront inexactes et que les organisateurs continueront d'être soutenus par la municipalité coquelloise pour 2010.

Du nouveau pour vous, ami(e)s rusé(e)s

Eh oui déjà le numéro 34, combien d'articles qui vous ont intéressé, fait rire, interpellé sur la réalité de la nouvelle municipalité, que vous avez photocopié pour fournir à ceux qui malheureusement n'ont pas l'outil informatique.

Des articles que vous n'avez pas forcément conservé et pourtant vous auriez souhaité....

Par la même occasion, vous vous dites que vous auriez bien aimé pouvoir encourager, donner votre avis....

Alors doucement mais sûrement nous voilà en capacité de répondre à vos besoins. Un blog du rusé vient d'être mis en ligne !

Pour s'y rendre rien de plus simple : leruse.fr, vous aurez alors la possibilité de retrouver tous les journaux (article par article) depuis le premier, de les télécharger et d'être acteur. En même temps si cela pouvait faire naître des vocations de fournisseurs de renseignements ou d'écrivains, nous en serions ravis.

Bien à vous, l'équipe de rédaction

Police municipale... de nouvelles missions ?

Inutile de vous rappeler les circonstances qui ont conduit l'adjoint à la sécurité de la ville de Calais à perdre provisoirement son permis de conduire (boire ou conduire... tout le monde connaît la suite !!!).

Qu'à cela ne tienne, le service du stationnement payant a été sollicité pour pallier ce manque d'autonomie en faisant fonction de taxi pour aller chercher notre élu chez lui et le conduire à la mairie !!

Pendant ces petits extras, le service n'effectue pas ses missions. Tant mieux pour celui qui est en infraction... Tant pis pour les recettes qui se réduisent à une peau de chagrin (on reviendra sur ce dossier !!!)

Au fait, à quand notre adjoint ramené chez lui dans un véhicule de la police municipale...

Le chef de service de la police municipale espère bien ne pas être confronté à un tel dilemme. Mais comment pourra-t-il refuser une telle sollicitation, en sachant que sa belle-sœur (l'épouse du journaliste de Radio 6 !!!) a récemment été embauchée à la ville, par Mme le Maire ?...

Dernière minute : l'adjoint à la sécurité étant également président de la régie de quartier du Beau-Marais et ne pouvant pas plus se déplacer, c'est le directeur qui, régulièrement, se rend au domicile de l'élu !

On se demande qui est vraiment puni dans cette histoire ??

Egalité pour tous ?...

Vous avez lu notre précédent N° et avez en mémoire la tentative d'intimidation orchestrée par la mairie à l'encontre de l'Université populaire.

Bien sûr, la réglementation doit s'appliquer à tous et nous n'en doutons pas. C'est pourquoi nous sollicitons notre élu à la sécurité pour qu'il fasse contrôler les nombreuses camionnettes qui stationnent devant le 45 rue la Bruyère afin de réaliser d'importants travaux de rénovation dans cette grande propriété. Au cas où il ne connaîtrait pas cette réglementation, il peut toujours solliciter le service circulation de la ville !!!

Mais là, comme pour la salle de la MPT, il faudra du courage, et surtout pouvoir se déplacer ce qui est difficile lorsque l'on se retrouve sans permis de conduire !!